

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 MARS 1862.

Administration des Caisses d'amortissement, des dépôts et consignations.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

Conformément à l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, organique de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, j'ai l'honneur de vous présenter, dans la forme ordinaire, le rapport sur l'administration et la situation matérielle des deux Caisses, au 31 décembre 1861.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

Les fonds nécessaires pour procéder à l'amortissement de la dette de l'État ont été mis semestriellement à la disposition de la Caisse, conformément aux conditions des contrats d'emprunts. Ces fonds, qui s'élèvent à fr. 6,723,640 56 c^s, présentent, sur les ressources de l'année 1860, un excédant de fr. 391,914 50 c^s, qui provient de l'accroissement des intérêts des titres amortis.

Le tableau ci-après, en désignant les emprunts, établit l'importance des fonds qui doivent concourir à les éteindre.

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE	CAPITAL NOMINAL.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$, mis en souscription en 1856.	50,000,000 »	500,000 »	568,100 »	868,100 »
Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$, contracté en 1858, et dette de 7,624,000 francs, inscrite au grand-livre en 1847, ci.	58,474,800 »	584,748 »	844,549 »	1,420,097 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, dérivant de la conversion faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c. ci.	95,442,852 »	954,428 52	1,088,016 74	2,042,445 06
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, mis à la charge de la Belgique, par le n° 7 de l'art. 65 du traité du 2 novembre 1842, ci.	84,056,000 »	423,280 »	463,320 »	886,600 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c, capital mis à la disposition du trésor par la loi du 14 juin 1855 .	157,615,500 »	788,076 50	355,657 »	1,123,713 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, provenant de la conversion faite en 1857 de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$, de 1852, et emprunt de 1860 réunis	69,582,000 »	546,910 »	20,775 »	573,685 »
TOTAL fr.	493,570,952 »	TOTAL fr.		6,725,640 56
En ajoutant le solde des fonds qui étaient restés disponibles au 1 ^{er} janvier 1861, soit				1,548,874 55
on trouve que les moyens dont disposait la Caisse pour les opérations d'amortissement, s'élevaient à fr.				8,272,514 89

Emploi des fonds.

Une somme de fr. 6,733,949 84 c' a servi, pendant l'année 1861, à amortir la dette. L'emploi en a été fait, partie en Belgique, partie à Paris, conformément aux stipulations des contrats, ci. fr. 6,733,949 84

Le restant disponible, au 31 décembre, applicable au rachat d'obligations 3 p. $\frac{1}{2}$ et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, jusqu'aux 1^{er} février et 1^{er} mai 1861, est de. 1,538,365 05

Les divers emprunts ont participé aux opérations d'amortissement dans la proportion indiquée ci-après :

EMPRUNTS ET DETTES.	SOMMES EMPLOYÉES AUX RACHATS.			CAPITAL NOMINAL des titres rachetés.
	En Belgique.	A Paris.	Total.	
4 p. $\frac{1}{2}$ de 1836	868,268 49	»	868,268 49	878,000 »
5 p. $\frac{1}{2}$ de 1858	698,569 07	714,505 »	1,415,074 07	1,752,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (conversion de 1844)	2,011,646 42	»	2,011,646 42	2,011,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (emprunt de 1844).	856,925 61	»	856,925 61	854,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (conversion de 1855)	1,176,507 80	»	1,176,507 80	1,176,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).	407,729 45	»	407,729 45	407,000 »
TOTAUX. fr.	6,019,444 84	714,505 »	6,733,949 84	7,078,000 »

Tous les rachats se sont faits régulièrement à la Bourse, c'est-à-dire en conformité des engagements résultant des actes d'emprunt, et sans qu'on se soit écarté de la voie qui a été suivie depuis l'institution de la Caisse. Les états de situation semestrielle, insérés au *Moniteur*, en établissent la preuve. Ces publications renseignent, jour par jour, l'importance des opérations, le taux des rachats et la date de jouissance des intérêts des obligations. Il n'y a eu aucune exception à la règle que l'administration s'est tracée, bien qu'elle ait le pouvoir d'y déroger.

Indiquons sommairement le capital nominal de la dette, qui, depuis l'origine des emprunts existants, a été amorti :

4 p. % de 1836.	fr. 14,862,000 »
3 p. % de 1838.	29,337,466 67
4 1/2 p. % (conversion de 1844).	23,036,149 78
4 1/2 p. % (emprunt de 1844)	10,658,500 »
4 1/2 p. % (conversion de 1853).	7,990,600 »
4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).	752,000 »
	<hr/>
TOTAL DES TITRES AMORTIS.	fr. 88,616,716 45

Il y avait à racheter, à la date précitée, des obligations au porteur et des inscriptions nominatives représentant ensemble un capital de fr. 406,954,215 55 c, savoir :

Fr. 15,138,000 » en 4 p. %.
29,137,333 33 en 3 p. %.
70,406,682 22 en 4 1/2 p. % (conversion de 1844).
74,017,500 » en 4 1/2 p. % (emprunt de 1844).
149,624,700 » en 4 1/2 p. % (conversion de 1853).
68,630,000 » en 4 1/2 p. % (conv. de 1857 et emp. de 1860 réunis).

TOTAL. fr. 406,954,215 55

Cours des fonds et frais des rachats.

On a lieu d'être satisfait du cours des fonds belges pendant l'année dernière. Le 4 1/2 p. %, qui constitue la majeure partie de la dette amortissable par rachats à la Bourse, a peu varié et s'est constamment maintenu à un taux approchant le pair, lorsqu'il ne l'a pas atteint.

Quant aux cours, relativement très-élevés, du 4 p. % et du 3 p. %, cela est en partie dû à ce que les fonds d'amortissement se montent actuellement, pour le 4 p. %, à près de 900,000 francs par an, alors qu'il ne reste plus que 15 millions de cet emprunt à amortir, et pour le 3 p. % au delà de 1,400,000 francs, tandis que la somme de cette dette qui reste à éteindre ne dépasse guère 29 millions.

Le tableau ci-après signale les écarts dans les prix des achats effectués pendant les deux dernières années :

EMPRUNTS ET DETTES.	COURS des opérations en 1861.		DIFFÉRENCES.	COURS des opérations en 1860.		DIFFÉRENCES.
	Le plus bas	Le plus élevé.		Le plus bas.	Le plus élevé.	
	3 p. %.	77 1/2		83 5/8	0 1/8	
4 p. %.	95 1/2	99	3 1/2	95 1/2	98	2 1/2
4 1/2 p. %.	97 5/8	100	2 3/8	96	98 7/8	2 7/8

Les frais supportés par le trésor, du chef des opérations d'amortissement dont il a été rendu compte, s'élèvent à la somme de fr. 19,999 75 c^s, savoir :

Fr. 14,156 51 pour la commission allouée à MM. de Rothschild frères, par le contrat du 21 juin 1858, relatif à l'emprunt 3 p. %.

5,845 22 pour frais de courtage résultant des rachats effectués en Belgique.

ENSEMBLE. fr. 19,999 75

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Cautionnements des comptables publics et des contribuables.

Le solde des sommes déposées s'élevait, d'après le rapport sur les opérations de l'année 1860, à fr. 12,647,601 65

A cette situation, il faut ajouter les versements effectués pendant l'année 1861 1,289,966 18

SOIT ENSEMBLE. fr. 13,937,567 83

En déduisant le montant des ordonnances de remboursement émises pendant l'année 1861, soit fr. 869,977 46

Le solde au 1^{er} janvier 1862 était de. fr. 13,067,570 37

Somme qui se compose :

1^o De cautionnements inscrits fr. 12,680,806 37

2^o De cautionnements non inscrits 386,764 »

Cette situation accuse une augmentation de fr. 419,968 72 c^s sur les cautionnements en numéraire qui existaient au 1^{er} janvier 1861. Le nombre des inscriptions, qui n'était que de 2474, lors du transfert, en 1849, de ce service à la Caisse de dépôts, atteint actuellement le chiffre de 4171.

Les cautionnements en fonds publics, déposés chez les agents du Caissier de l'État, pour droits de douanes et d'accises, représentaient, au 31 décembre 1860, un capital nominal de . . . fr.	152,400 »
Le capital des fonds déposés en 1861 s'élève à	158,000 »
TOTAL. fr.	310,400 »
Celui des restitutions effectuées étant de	28,000 »
il restait en dépôt au 31 décembre dernier fr.	<u>282,400 »</u>

Les redevables de droits de douanes et d'accises font de plus en plus usage de la faculté qui leur a été accordée, par la décision du 4 février 1859, de fournir les garanties en obligations au porteur de la dette publique.

Consignations.

Les consignations judiciaires et légales faites dans les conditions déterminées par la loi du 28 nivôse an xiii s'élevaient, à la date du 1 ^{er} janvier 1861, à fr.	7,172,436 15
Il a été confié à la Caisse, pendant l'année 1861.	4,637,881 04
TOTAL fr.	11,810,317 17
Les restitutions faites en 1861 étant de	5,154,695 85
il restait en dépôt, au 1 ^{er} janvier 1862 fr.	<u>6,655,621 52</u>

Cette branche de service prend toujours de l'extension. Cependant, bien que le nombre de consignations, pendant l'année 1861, ait été de 145 supérieur aux consignations effectuées en 1860, la recette de l'année dernière n'a été que de fr. 4,637,881 04 c^s, alors qu'en 1860 elle avait été de fr. 4,910,734 70 c^s. Mais il a été fait en 1861 mille trois cent et dix remboursements et paiements, s'élevant à fr. 5,154,695 85 c^s; en 1860 il n'y en a eu que neuf cent quatre-vingt-dix-sept, montant à fr. 3,622,044 45 c^s.

Lors de l'organisation de la Caisse, en 1849, le fonds des consignations ne s'élevait qu'à fr. 2,407,292 68 c^s; la recette de l'année 1850 n'a été que de fr. 798,764 87 c^s, le montant des remboursements de fr. 783,974 43 c^s seulement.

On le voit : la recette est aujourd'hui six fois plus considérable qu'elle ne l'était à l'origine; quant aux paiements, ils sont sept fois plus élevés.

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Les cautionnements des agents de change et des courtiers de commerce sont fournis en numéraire; ceux des entrepreneurs peuvent l'être soit en espèces, soit en fonds publics nationaux.

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Solde au 31 décembre 1860, d'après le rapport de l'année précédente, ci fr.	1,059,079 10
Versements renseignés en 1861.	787,780 13
TOTAL fr.	1,846,859 23
Il a été remboursé pendant l'année 1861 pour	575,755 43
En dépôt au 1^{er} janvier 1862	1,273,123 80

CAUTIONNEMENTS EN FONDS PUBLICS.

Capital nominal des titres en dépôt au 1 ^{er} janvier 1861, renseigné au dernier rapport fr.	5,558,250 »
Dépôts effectués en 1861	2,850,150 »
TOTAL fr.	8,208,400 »
Restitutions faites en 1861	2,926,000 »
En dépôt au 1^{er} janvier 1862 (capital nominal) fr.	5,282,400 »

Placements ou achats.

Les excédants de la recette sur la dépense de la Caisse des dépôts et consignations, pendant l'année dernière, ont permis de disposer de 1,500,000 francs pour être appliqués à l'acquisition d'obligations 4 1/2 p. 0/0. De cette somme, fr. 979,152 02 c^s ont été employés, en 1861, à l'achat d'obligations représentant un capital nominal de 987,800 francs; le surplus a reçu, en janvier dernier, la même destination, ce qui a augmenté ces achats de 521,000 francs capital nominal.

Ces opérations se sont faites conformément à l'avis de la commission de surveillance.

DÉPENSE.

Intérêts, à 4 p. 0/0 l'an, des cautionnements des comptables et de ceux des contribuables, pour sûreté de droits de douanes et d'accises fr.	516,601 45
Intérêts, à 3 p. 0/0, du chef de cautionnements d'adjudicataires	28,621 23
Intérêts, également à 3 p. 0/0, des consignations de toute nature	208,174 03
TOTAL DE LA DÉPENSE. fr.	753,396 71

RECETTE.

Versement au Trésor du produit des fonds publics acquis au moyen des capitaux des cautionnements et des consignations, fr.	878,205 81
<i>Fonds spécial.</i> — Augmentation de revenu provenant de la réalisation de fonds à 3 et à 4 p. % et du emploi en obligations à 4 1/2 p. %	11,735 91
TOTAL fr.	889,941 72
La dépense étant de	755,596 71
l'excédant de la recette est de fr.	136,545 01

Pour l'année 1860, l'excédant de la recette sur la dépense a été de fr. 238,514 16 c'; il y a donc, pour 1861, diminution de plus de 100,000 francs, bien que les arrérages des fonds publics soient de près de 30,000 francs supérieurs aux arrérages de 1860, année qui a produit seulement fr. 849,636 48 c'.

Ce sont les consignations proprement dites qui causent ces variations inévitables. On sait que les intérêts de la plupart de ces capitaux ne se payent pas par la Caisse à des époques fixes : cela n'est possible qu'en ce qui concerne les fonds des mineurs, les consignations volontaires, et celles qui sont faites à titre de cautionnement. Quant aux fonds contestés ou appartenant à des faillites, des absents, des successions vacantes, etc., les intérêts, qui suivent le sort du principal, s'accumulent et ne deviennent exigibles qu'alors que la cause de la consignation judiciaire ou légale vient à cesser; de là, il se fait que l'excédant de recette ne peut être considéré comme bénéfice réel : c'est seulement la différence entre les *arrérages* reçus par le Trésor et les *intérêts* payés par lui, sans aucun égard à ce qui reste dû pour intérêts des années antérieures. Le fait est donc inhérent à la nature de la créance : l'exigibilité des intérêts étant subordonnée à la terminaison du litige.

Inutile d'entrer dans d'autres considérations sur la marche des services et les résultats obtenus. Les développements que présentent les tableaux annexés au présent rapport suffiront, j'en suis persuadé, à compléter les renseignements.

Bruxelles, le 26 mars 1862.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



OBSERVATIONS

de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement, sur le rapport annuel de M. le Ministre des Finances.

M. le Ministre des Finances, pour satisfaire à l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, ayant donné communication à la Commission de surveillance du rapport annuel à faire aux Chambres législatives, la Commission a examiné ce document, qui résume, avec exactitude et clarté, les faits administratifs de l'exercice 1861, et la situation au 31 décembre de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Les opérations de l'année 1861 ayant eu lieu d'accord avec la Commission de surveillance, là où son intervention était requise par la loi, et aucune irrégularité n'ayant été constatée dans la marche des affaires, nous ne pouvons que nous référer aux faits consignés dans le rapport.

La Commission a la satisfaction de dire que les comptes annuels ont été trouvés en parfaite concordance avec les résultats de la comptabilité des deux Caisses, et que, chaque fois qu'elle a procédé à la vérification des valeurs, les titres de la dette mis sous ses yeux représentaient exactement ceux dont les deux Caisses étaient constituées dépositaires.

Elle a émis l'avis d'employer les excédants de la recette sur la dépense de la Caisse des dépôts et consignations, à l'achat d'obligations 4½ p. 0/0, à concurrence d'une somme de 1,500,000 francs, savoir 800,000 francs sur l'excédant constaté le 28 mars, et 700,000 francs sur le disponible à la date du 25 novembre 1861; le surplus du disponible ayant été réservé pour les besoins du service courant.

Les obligations rachetées pour l'amortissement ont été annulées et anéanties publiquement, comme l'exige l'article 6 de la loi. Il a été dressé des procès-verbaux de ces opérations.

La disposition de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, relative à l'arrêté des registres de la comptabilité de la trésorerie, n'a pas été non plus perdue de vue. Cette formalité a été remplie le 31 décembre 1861.

La Commission, tout en rendant justice au zèle, au dévouement du personnel de l'administration, en constatant que l'ordre et la régularité règnent dans les affaires, croit néanmoins devoir appeler l'attention de M. le Ministre sur la progression constante des opérations et l'accroissement considérable des affaires, ce qui rend le personnel, qui est déjà restreint, insuffisant. La Commission a précédemment signalé cette situation, qui ne lui paraît pas propre à assurer la marche des travaux, et si elle insiste encore aujourd'hui sur ce point, c'est parce qu'elle veut éviter qu'on ne puisse lui faire le reproche d'avoir été imprévoyante.

Bruxelles, 27 mars 1862.

La Commission :

TH. FALLON, *président.*

J.-FRANÇ. LOOS.

FERD. SPITAELS.


J.-D. TKINT-VANDERKUN.

JACQ. VERREYT.

ANNEXES.



ANNEXE N° 1.



**SITUATION GÉNÉRALE
DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,**

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1864.



FONDS D'AMORTISSEMENT, EMPLOI DE CES FONDS

ET ENCAISSE DISPONIBLE.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						Total.
	4 p. % 1856.	5 p. % 1858.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1855.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 réunis).	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles résultant des engagements contractés par l'État.	500,000	584,748	954,428 32	425,380	788,076 50	254,410	3,284,042 82
Intérêts produits pendant l'année 1861. par les capitaux amortis.	568,100	844,549	1,088,016 74	465,520	555,637	26,775	5,458,697 74
	868,100	1,429,097	2,042,445 06	886,000	1,125,713 50	373,685	6,725,640 56
Dotations et intérêts des années antérieures.	12,749,980	10,845,697 53	22,675,751 95	9,547,025 25	6,987,356 25	400,560	22,504,250 76
	15,618,080	21,274,794 53	24,716,177 01	10,434,525 25	8,111,069 75	873,245	79,027,891 52

EMPLOI ET ENCAISSE.

Coût des rachats effectués pour le compte de la Caisse, pendant l'année 1861.	868,268 49	1,413,074 07	2,011,646 42	856,923 61	1,176,507 80	407,729 45	6,755,949 84
Coût des rachats effectués antérieurement.	12,749,999 15	19,756,051 50	22,028,350 82	9,255,244 13	6,623,011 55	342,719 52	70,755,576 45
	13,618,267 62	21,169,125 57	24,039,997 24	10,112,167 74	7,799,519 15	750,448 97	77,489,526 27
Encaisse. { Soldes actifs	0	105,668 76	676,179 77	522,557 40	311,750 62	122,796 05	1,538,565 05
{ Solde passif.	187 62	0	0	0	0	0	0
	13,618,080	21,274,794 53	24,716,177 01	10,434,525 25	8,111,069 75	873,245	79,027,891 52

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						
	4 p. % 1830.	5 p. % 1838.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1855.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 réunis).	Total.
	Titres rachetés pendant l'année 1861.	878,000	1,752,000	2,011,000	854,000	1,176,000	407,000
Titres rachetés antérieurement . . .	15,084,000	27,585,466 67	25,025,149 78	9,784,500	6,814,600	545,000	81,558,716 45
	14,802,000	29,537,466 67	25,056,149 78	10,638,500	7,990,600	752,000	88,616,716 45
Titres brûlés	14,421,000	28,500,466 67	24,681,149 78	10,513,500	7,755,600	687,000	86,628,716 45
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i>	411,000	747,000	555,000	125,000	255,000	65,000	1,988,000
	14,802,000	29,537,466 67	25,056,149 78 (a)	10,658,500 (b)	7,990,600 (a)	752,000 (a)	88,616,716 45 (c)

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1861.

CAPITAL NOMINAL.

1° Des titres émis	50,000,000	58,474,800	95,442,852	84,656,000	157,615,500	60,582,000	405,570,952
2° Des titres amortis	14,862,000	29,557,466 67	25,056,149 78	10,638,500	7,990,600	752,000	88,616,716 45
3° Des titres à amortir.	15,158,000	29,157,555 55	70,406,682 22	74,017,500	149,624,700	68,650,000	406,954,215 55

(a) Le capital nominal des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. % de emprunts 5 p. % de 1831, 1832, 1840, 1842, 1848 et 1852, y compris celui qui a été racheté avec la réserve de fr. 5,985,776 27 c^s (art. 5 de la loi du 1^{er} décembre 1852), s'élevait à fr. 54,622,113 96

(b) La réduction de la dette flottante, au moyen du fonds d'amortissement de cet emprunt (loi du 22 mars 1844, art. 2, § 3), a été de 493,826 67

(c) Ce qui, avec la somme ci-dessus de 88,616,716 45

porte le capital amorti à la somme totale de fr. 123,732,657 08

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

RECETTES.

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1860.

Cautionnements 4 p. % restant à inscrire. fr.	599,182 74	
— 4 p. % inscrits	12,048,418 91	
Ordonnances de remboursement émises et non payées	36,543 44	
		12,684,145 09
Cautionnements 3 p. % restant à inscrire.	67,800 »	
— 3 p. % inscrits	991,279 10	
		1,059,079 10
— en fonds publics. Adjudicataires	5,358,250 »	
— — Contribuables.	152,400 »	
		5,510,650 »
Consignations non remboursées.		7,172,436 13
Mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. % restant à payer		844 65
Sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations.		19,840,200 25
Sommes appliquées à la formation d'un fonds spécial		96,694 97
		46,564,050 19

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1861.

Cautionnements de comptables et de contribuables.	{	Versements en numéraire	1,289,966 48
		Dépôts de fonds publics	158,000 »
Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	{	Versements en numéraire	787,780 13
		Dépôts de fonds publics	2,850,150 »

A REPORTER. . . fr. 51,449,946 50

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1861.

DÉPENSES.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1861.

		Payements par les agents du trésor :		
Cautionnements de comptables et de contribuables.	1° De mandats de remboursement émis par la Caisse des dépôts	en 1860 fr.	36,543 44	} 905,110 90
		en 1861	853,217 46	
	2° De mandats émis par le trésor public pour remboursement de quittances de versement		15,350 »	
	Restitutions de fonds publics		28,000 »	
Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	Payements de mandats de remboursement		576,213 65	
	Restitutions de fonds publics		2,926,000 »	
				A REPORTER. . . fr. 4,433,324 55

RECETTES.

			REPORT . . . fr. 51,449,946 50
Consignations de toute nature faites chez les conservateurs des hypothèques préposés de la Caisse des consignations.			4,657,881 04
Revenus.		Produit de l'emploi des fonds déposés en numéraire	906,483 37
Crédits ouverts chez le caissier de l'État.	{	Transfert des soldes disponibles dans les caisses du trésor public	1,516,537 45
		Transfert du versement fait au trésor public au profit du fonds spécial	11,735 91
			1,528,273 36
Fonds nationaux.	{	Achat pour compte du fonds ordinaire d'un capital nominal de 987,800 francs, titres 4 1/2 p. % , ayant coûté.	979,132 02
		Achat pour compte du fonds spécial d'un capital nominal de 11,800 francs, titres 4 1/2 , ayant coûté.	11,844 39
		Intérêts bonifiés aux vendeurs, à prélever sur les revenus de 1862	4,158 75
			992,135 16
Intérêts liquidés sur les fonds déposés en numéraire.	{	Cautionnements de comptables et de contribuables, à 4 p. %	516,601 45
		Id. des entrepreneurs, adjudicataires, etc. à 3 p. %	28,621 25
		Consignations de toute nature	208,174 03
			753,396 71
		A REPORTER.	fr. 60,268,116 14

DEPENSES.

		REPORT. fr.	4,433,524 55
Consignations (Remboursements sur les).			5,154,695 85
Application des revenus.	Remboursement à la Caisse des dépôts des intérêts bonifiés par elle sur ses achats de fonds publics. 16,541 65 } Versements pour le compte du fonds spécial. 11,755 91 } Versements au profit du Budget des Voies et Moyens. 878,205 81 }		906,485 57
Dispositions sur le caissier de l'État.	Paiement des fonds publics achetés à titre d'emploi de l'excédant disponible. 996,649 20 } Paiement des fonds publics achetés à titre d'emploi des arrérages et des revenus du fonds spécial. 11,844 59 }		1,008,495 59
Intérêts de consignations et de cautionnements en numéraire.	Ordonnances émises pour paiement d'in- térêts de cautionnement 4 p. % . . . 516,601 43 } Mandats de paiement d'intérêts de caution- nements 3 p. % acquittés par les parties intéressées 28,039 99 } Idem prescrits au profit du trésor public. 94 70 } Ordonnances émises pour régulariser les paiements d'intérêts de consignations. 208,174 03 }		752,910 17
		A REPORTER fr.	12,255,907 53

RECETTES.

REPORT. . . . fr. 60,268,116 14

TOTAL fr. 60,268,116 60

DÉPENSES.

Report. . . . fr. 12,255,907 53

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1861.

Cautionnements 4 p. % restant à inscrire	386,764 »	
-- 4 p. % inscrits	12,680,806 37	
Ordonnances de remboursement émises et non payées	3,430 »	
		13,071,000 37
Cautionnements 3 p. % restant à inscrire		
-- 3 p. % inscrits		1,270,645 58
-- en fonds publics (adjudicataires, etc.)	3,282,400 »	
-- en fonds publics (contribuables).	282,400 »	
		5,564,800 »
Consignations non remboursées	6,655,621 32	
Mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. %, restant à payer.	1,331 19	
Sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations.	21,340,200 25	
Sommes appliquées à la formation du fonds spécial.	108,430 88	
Frais de courtage restant à payer	179 02	
		48,012,208 61
		TOTAL. . . . fr. 60,268,116 14